

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 avril 2012

La moitié des motards ne sont pas assurés contre les dommages corporels

D'après les statistiques d'Ethias, moins de la moitié des motards sont correctement assurés. Ils ont bien sûr l'assurance obligatoire Responsabilité Civile mais celle-ci ne couvre pas les dommages corporels en cas d'accident en tort ou de chute seul.

Une analyse faite sur près de 38 000 contrats d'assurance moto montre que seulement 47 % des assurés sont couverts pour les dommages corporels survenus lors d'un accident en tort ou de chute seul. Un chiffre alarmant lorsque l'on sait que les motards sont particulièrement vulnérables sur nos routes.

Les chiffres récents de l'IBSR indiquent d'ailleurs une augmentation en 2011 du nombre d'accidents graves impliquant au moins un motard (114 morts en 2011 pour 97 en 2010). Dans la plupart des cas, il s'agit d'accidents où le motard chute seul. Et s'il n'est pas correctement assuré, il devra assumer seul toutes les conséquences en cas de dommages corporels.

Beaucoup de motards sont convaincus qu'ils ne peuvent pas s'assurer pour de tels accidents.

Et pourtant, Ethias propose l'Assurance Conducteur +, une assurance moto adaptée qui protège :

- la moto,
- le motard,
- le passager,
- l'équipement de protection (devenu obligatoire depuis sept. 2011).